

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER DE
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H55 À HUIS-CLOS**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. HUIS-CLOS ET ENREGISTREMENT

Conformément aux différentes mesures imposées par le Ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 la présente séance est tenue à huis-clos et l'enregistrement de celle-ci sera publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-023

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant:

Au point varia:

a) Soccer dans la MRC d'Acton

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2021**

2021-024

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 20 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

5. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA MRC D'ACTON

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un état de la situation
concernant les actions prises en lien avec la déclaration de l'état d'urgence
sanitaire:

- Maintien du service d'immatriculation des véhicules (SAAQ);
- Télétravail obligatoire pour les employés qui le peuvent de par la nature de leur travail;
- Travail à la MRC pour quelques autres avec mesures sanitaires et distanciation sociale.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est
posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

7. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière assemblée.

8. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01
concernant l'administration des finances de la MRC et la
délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des
dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice
générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements
effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière
séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2021-025

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au

long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	112 493,25 \$
Comptes à payer	80 691,81 \$
Salaires et contributions de l'employeur	132 186,10 \$
Total	325 371,16 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	887,57 \$
Comptes à payer	2 827,08 \$
Total	3 714,65 \$

9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

**Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) –
Demande d'aide financière pour 2021**

ATTENDU QUE les demandes de subvention pour le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec pour l'été 2021 doivent être reçues avant le 14 février 2021;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée par la MRC d'Acton pour et au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls;

CONSÉQUEMMENT,

2021-026

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adresser une demande de subvention au ministre des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde », pour et au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls, pour un montant de 38 480 \$;
2. De confirmer au MTQ que l'accès à la piste cyclable La Campagnarde est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale (ou leurs substituts) à signer les documents afférents à cette demande.

10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-330
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2020-330 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2021-027

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CHRISTINE**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 341-2020 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSÉQUEMMENT,

2021-028

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 341-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations

gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Actualisation

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a accepté la version finale de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) le 11 mars 2015 et en a transmis une copie au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation;

ATTENDU QUE le MTQ a transmis une lettre attestant de l'approbation du PIIRL de la MRC d'Acton le 10 novembre 2015;

ATTENDU QUE le plan quinquennal d'intervention pour les chaussées du PIIRL de la MRC a pris fin en 2020;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du volet PIIRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) publiées en avril 2020;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a présenté une demande d'aide financière au MTQ pour l'actualisation de son PIIRL en juin 2020;

ATTENDU QUE le MTQ a approuvé ladite demande d'aide financière le 6 novembre 2020 et a versé à la MRC un montant de 32 500\$ comme subvention de démarrage;

CONSÉQUEMMENT,

2021-029

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à un appel d'offres public pour services professionnels pour l'actualisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC d'Acton ;
2. De mandater la firme Therrien Couture Jolicoeur pour la gestion de l'appel d'offres public, y compris la coordination du comité d'évaluation des offres.

c) Service régional d'inspection

c.1 Offre de services additionnels à la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE la MRC est actuellement en appel de candidatures pour combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource viendra compléter l'offre du service régional d'inspection, entre autres pour la desserte de Sainte-Christine qui adhèrera à l'entente intermunicipale en 2021;

ATTENDU QUE pour offrir un poste à temps plein à la nouvelle ressource, la MRC devait offrir des services additionnels, sous forme de banques d'heures, aux municipalités locales de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a, par la résolution n° 435-12-2020, démontré son intérêt « de bénéficier des services de cette personne à titre d'inspecteur adjoint une (1) journée semaine »;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a délégué à la MRC, par entente, sa compétence en matière d'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

CONSÉQUEMMENT,

2021-030

Il est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Jean-Marc Ménard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- L'offre de services additionnels est de sept (7) heures par semaine;
- Les coûts engendrés par cette offre de services additionnels (salaire, avantages sociaux et frais de déplacement) seront facturés à la Municipalité d'Upton sur une base biannuelle, soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année;
- Les obligations et responsabilités prévues à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, y compris les tâches confiées à l'inspecteur adjoint, s'appliquent à l'offre de services additionnels;
- Le nouvel inspecteur adjoint relève de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC déjà attiré à la Municipalité d'Upton.

c.2 Entente avec la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE la MRC est actuellement en appel de candidatures pour combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource viendra compléter l'offre du service régional d'inspection, entre autres pour la desserte de Sainte-Christine qui adhèrera à l'entente intermunicipale en 2021;

ATTENDU QUE pour offrir un poste à temps plein à la nouvelle ressource, la MRC devait offrir des services additionnels, sous forme de banques d'heures, aux municipalités locales de son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale s'est engagée, par la résolution n° 2020-12-355, à « retenir les services de l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à raison de 2 jours par semaine » pour un minimum d'un an;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente de fourniture de services avec la Ville d'Acton Vale conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal et 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

CONSÉQUEMMENT,

2021-031

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la

directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer une entente intermunicipale de fourniture de services en inspection en bâtiment et en environnement avec la Ville d'Acton Vale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2021-01

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Béthanie;

CONSÉQUEMMENT,

2021-032

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement d'une aire de service	Municipalité de Béthanie	20 500 \$	13 909 \$	13 909 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 13 909 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Béthanie pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Accès Culture 2020-2021

b.1 Contrat avec Roman Zavada

2021-033

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 6 208,65 \$, taxes incluses avec monsieur Roman Zavada, mandaté pour animer des prestations musicales sous forme de cinéma muet avec les élèves du 2^e cycle du primaire de la MRC d'Acton. Ces ateliers sont réalisés dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

b.2 Contrat avec Flaflam Studio

2021-034

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 928 \$ taxes incluses avec Flaflam Studio, mandaté pour animer des ateliers en lien avec la bande dessinée avec les groupes du 1^{er} cycle, volet Arts de la Polyvalente Robert-Ouimet. Ces ateliers sont

réalisés dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

c) Politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC

Ce point est remis à une prochaine séance.

d) Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

ATTENDU QUE le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$;

ATTENDU QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 128 540 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à un montant additionnel de 300 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSÉQUEMMENT,

2021-035

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

e) FRR Volet 3 – Projet Signature innovation – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité se compose de quatre volets;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC s'inscrit dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de nos particularités;

CONSIDÉRANT QUE par ce volet, le gouvernement du Québec souhaite encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton peut bénéficier d'une enveloppe annuelle de 211 418 \$ dans le cadre de ce volet pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est désireuse de soumettre son avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 3;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut obtenir un premier versement de 50 000 \$ afin de lui permettre de bien définir son projet;

CONSÉQUEMMENT,

2021-036

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) notre avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 3 – Projets « Signature innovation »;

2. De demander au MAMH d'obtenir un premier versement de 50 000 \$ afin de lui permettre de bien définir son projet;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tous documents afférents à cette demande.

f) Renforcement de l'accompagnement des entreprises de la MRC et contribution au réseau Accès Entreprise Québec

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé la création du réseau « Accès Entreprise Québec » qui a pour mission de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, et ainsi, accélérer le développement économique régional;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le gouvernement du Québec a autorisé l'investissement d'une somme de 97,5 millions de dollars sur cinq ans, accordée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), dont 90 millions de dollars serviront à l'embauche de ressources dans les MRC et 7,5 millions de dollars seront réservés pour améliorer les compétences des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton se verra octroyer une subvention maximale de 900 000 \$ afin de permettre de procéder à l'embauche de deux nouvelles ressources et de renforcer la capacité d'intervention du service de développement économique dans le cadre de la mise en place d'« Accès Entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit intervenir entre le MEI et la MRC d'Acton dans le cadre de l'octroi de ladite subvention;

CONSÉQUEMMENT,

2021-037

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), pour l'octroi d'une subvention à la MRC d'Acton dans le cadre de la mise en place d'« Accès Entreprise Québec ».

11. RESSOURCES HUMAINES

a) Adoption de la Politique de gestion du personnel

2021-038

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter la Politique de gestion du personnel incluant les annexes *Politique contre le harcèlement psychologique* ainsi que le *Cadre de référence du télétravail*. La Politique de gestion du personnel aura un effet rétroactif au 1er janvier 2021 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer les ententes de travail des employés.

b) Exercice initial d'équité salariale

ATTENDU QUE la MRC d'Acton doit procéder à l'exercice initial d'équité salariale;

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-149 en date du 12 août 2020, le conseil de la MRC a mandaté la firme Michel Larouche, Consultants RH Inc. pour réviser les documents de gestion du personnel des employés de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE l'offre de service du consultant incluait l'accompagnement pour réaliser l'exercice initial d'équité salariale;

ATTENDU la présentation par le consultant au conseil des maires;

CONSÉQUEMMENT,

2021-039 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la méthode d'évaluation individuelle pour l'exercice initial d'équité salariale.

12. TRAVAUX DE RÉNOVATION – ISOLATION

2021-040 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'une dépense de 5 000 \$, taxes en sus, afin d'isoler l'entretoit dans 4 bureaux de l'ancienne partie du bâtiment de la MRC. Il est nécessaire de procéder à une appropriation de 5 250 \$ des surplus accumulés non affectés pour la réalisation de ce projet.

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

14. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

15. CORRESPONDANCE

a) Appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par: la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

CONSÉQUEMMENT,

2021-041

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et de se joindre à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP):

D'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

b) Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton sollicite une aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU la correspondance reçue récemment de la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton qui demande un appui de la MRC;

ATTENDU QUE le projet *La Zénitude pour une meilleure santé!* ne requiert pas d'aide financière de la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2021-042

Il est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer La Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton pour le dépôt du projet *La Zénitude pour une meilleure santé!* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation *dans le cadre du* Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4.

c) Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

CONSIDÉRANT QUE des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

CONSÉQUEMMENT,

2021-043

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

16. VARIA

a) Soccer dans la MRC d'Acton

Les membres du conseil de la MRC discutent des difficultés de recruter des bénévoles, ainsi que de la représentativité de chaque municipalité au conseil d'administration de l'association de soccer mineur Acton Vale (ASMAV). Des vérifications seront faites et le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-044

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h40.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**